

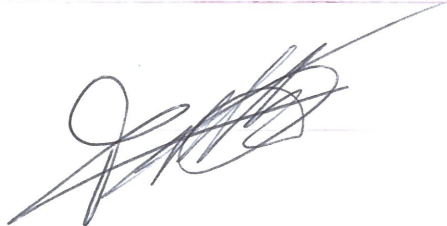
Adhésion à l'Accord relatif aux modalités du dialogue social au sein de La Poste SA (composition, moyens et modalités de fonctionnement des instances représentatives du personnel)

La Fédération nationale des salariés du secteur des Activités Postales et de Télécommunications de la Confédération Générale du Travail (CGT FAPT), représentée par Christian MATHOREL adhère par la présente à : l'« accord relatif aux modalités du dialogue social au sein de La Poste SA (composition, moyens et modalités de fonctionnement des instances représentatives du personnel) » du 28 septembre 2023.

Cette adhésion fera l'objet d'une notification à l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Fait à Paris le 9 février 2024

Christian MATHOREL
Secrétaire Général de la CGT FAPT



En présence du Directeur des Relations Sociales, des Règles RH et des Instances Réglementaires Nationales.
Jean-Yves PETIT

